REPONSE A L'INVITATION PERSONNELLE QUI M'A ETE FAITE PAR CERTAINS LICENCIES DE FAIRE PART DE MON AVIS SUR QUELQUES QUESTIONS POSEES PAR QUELQUES LICENCIES

Questions en bleu – avis en noir

- Annulation du rallye de ST Jo, officielle ? Pas officielle ? On a pris soin de ne jamais parler de Rallye de Saint-Joseph par égard pour la Commune. On parle si vous voulez bien du rallye ASA PROMO des 12-13-14 mai 2017. Il est officiellement hors championnat, mais peut se faire sous réserve des étapes administratives restant à accomplir (Permis d'organiser FFSA ; CDSR et autorisation préfectorale).

- Annulation du rallye de Petite-Ile : on a déjà expliqué, il fallait rééquilibrer l'espace entre 2 rallyes au 2ème semestre. Et en contrepartie si tout fonctionne normalement à l'ASA PROMO ce rallye reviendra en 2018. La Ligue a déjà écrit au Maire de Petite-Ile en ce sens.

- Un licencié adhérent de l'ASA PROMO peut-il être classé au Championnat de La Réunion des Rallyes ? Oui pour l'instant. Même si l'ASA PROMO et l'ASA SUD ne sont pas en situation financière régulière vis-à-vis de la Ligue en violation du Règlement intérieur, l'ASAR et l'ASA BOURBON se sont engagées à payer leurs dettes (elles se sont arrêtées de payer en 2013 car les autres ne payaient pas) et ces paiements seront affectés à des actions en faveur de tous les licenciés. Toutefois, il est évident que si les situations irrégulières des deux premières ASA citées devaient durer, d'autres mesures seraient prises. Dans tous les cas, la FFSA sera d'ores et déjà saisi de demande de sanctions disciplinaires. Dans tous les cas, le licencié pourra changer d'ASA en cours d'année s'il le souhaite, selon une procédure qui est définie par la règlementation FFSA.

- Pourquoi avoir réservé le Championnat des Rallyes à des adhérents des ASA organisatrices de rallye, membres de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion ?

Cette mesure provisoire au regard des difficultés financières de notre ligue est prise en considération :

- *De la protection de la santé financière des ASA qui grâce aux produits des adhésions (120 € par adhérent) peuvent compenser des pertes financières éventuelles sur un rallye organisé. Bien souvent cela a été le cas. Cette mesure devrait permettre aussi aux ASA de faire face aux remboursements des dettes à la Ligue.*
  PS : Concernant deux licenciés qui ont exprimé le souhait de prendre leur licence auprès d'une ASA de métropole : on peut comprendre leur position vu le climat actuel, mais l'intérêt supérieur du sport automobile à La Réunion doit être préservé.
- *De la contrepartie allouée aux ASK membres de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion : suppression à partir de 2017 de droits dus sur les licences délivrées à la Ligue du sport automobile, les ASK auront à payer uniquement leur cotisation annuelle en tant que membre de la ligue du Sport Automobile (345 €). La Ligue de Karting mettra en place des droits sur les licences délivrées par les ASK qui lui seront réservés et dont elle en a bien besoin.*
- *Les cas particuliers de double-licence seront étudiés avec la ligue de karting, mais les licenciés voulant participer aux rallyes du Championnat des rallyes devront cocher en discipline principale le rallye.*

- Il y a-t-il eu les irrégularités prétendues lors de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue de Karting du 25 février 2017

- *L'élection du nouveau Comité directeur de la Ligue de karting a eu lieu ce samedi 25 février 2017 sur la base de l'état des licences délivrées par la FFSA au 31/12/2016 comme prévu statutairement. L'ASKCB entend porter réclamation devant la FFSA sur la validité d'un certain nombre de licences faites en fin d'année 2016. La FFSA apportera sa réponse.*
- *Par ailleurs, depuis notre élection fin septembre 2016, sans animosité avec le Président de la CRK sortant, nous avons constaté avec lui plusieurs carences de la Commission Régionale de karting dont principalement :*
  - *Absence d'assemblée générale annuelle d'approbation d'activités et des comptes depuis fin 2012*

- *Absence durant la même période : de dossier de demande annuelle de subventions, absence de mobilisation des fonds ORESSE sur les déplacements des sportifs*
- *Carence en officiels sportifs et techniques ayant la spécificité karting*
- *Absence de réelle structuration administrative permettant l'exercice des missions de la CRK notamment absence de Référent Sécurité…*

- *De par nos dispositions statutaires, la Ligue Automobile a un pouvoir de tutelle sur la CRK (devenue ce samedi Ligue, mais toujours sous la tutelle de la Ligue) qui exige de nous la surveillance du bon fonctionnement.*

  De manière à essayer d'apporter les réponses relevant de la tutelle de Ligue automobile, nous avons :
  - *Dès octobre, mis en place un groupe de travail autour de notre Vice-Président, Mickaël Kichenama, composé de John Laï Hu et Dimitri Clain qui a mis en place le championnat de karting 2017 en relation avec la Commission nationale de karting*
  - *Monté le dossier de demande de subventions ORESSE pour 2017 pour les déplacements de nos champions qualifiés au Championnat de France*
  - *Invité aux frais de notre ligue automobile :*
    - *En janvier Laurent HACHFI, Directeur des homologations à la FFSA, pour toutes les questions d'homologation et de projets de circuit de karting*
    - *Du 23 au 26 février, les représentants de plus haut niveau du karting national : Jean-Claude Sanchez, Président de la Commission Nationale de Karting et sa Vice-Présidente, Martine Raynaud, en vue :*
      - *De négociations et discussions pour le devenir du karting*
      - *De former les officiels sportifs et techniques (ce qui fut un succès avec 27 candidats)*
      - *D'accompagner la mise en œuvre des assemblées générales de régularisation des exercices 2013 à 2016 (fait ce samedi 25 février)*
- *Le karting fournit beaucoup de nos meilleurs pilotes et demeure un axe prioritaire de notre programme à la Ligue automobile, notamment sur l'accent mis en faveur de la détection et de l'accompagnement des jeunes talents*

Denis ANTOU
Vice-Président de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion
Président de la Commission « Règlementations-Championnats-Autorisations »